

saisi montre bien que le problème du chômage n'a pas été résolu, ce que nous confirment du reste les chiffres mensuels du Bureau fédéral de la statistique. Les chiffres ne m'intéressent pas beaucoup. Ils me laissent plutôt froid, car, qu'il y ait un million de chômeurs ou 100,000 chômeurs, le problème est grave et il faut s'y attaquer.

Mais il ne faut pas oublier ceci: deux voies de secours sont ouvertes au travailleur qui perd son emploi, l'assurance-chômage et l'assistance publique. Reconnaissons aussi que ces deux genres de secours ne lui apportent guère la sécurité. Ils lui permettent tout juste de vivre. Mais il faut avoir ces deux genres d'assistance pour protéger ceux qui, malheureusement, tombent en chômage.

Un aspect de la question m'intéresse. Les gens qui n'ont pas droit aux prestations d'assurance et qui émargent à l'assistance publique touchent une assistance à laquelle participent conjointement le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. On verse cette aide en fonction de la nécessité, sans qu'il soit nécessaire d'octroyer des prêts à la caisse d'assistance publique. L'assistance est versée parce qu'il faut la verser. Les mauvaises récoltes ou la sécheresse créent une situation comme celle que nous avons réglée cette session en approuvant une dépense de 43 millions pour l'aide aux cultivateurs sinistrés. Tout le monde a approuvé ce crédit. Ce n'était pas un prêt octroyé aux cultivateurs. C'était un don pur et simple qu'on leur faisait à cause des difficultés dans lesquelles ils se trouvaient. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi cette divergence de politique dans les deux cas. Le cultivateur qui a éprouvé des difficultés par suite de la sécheresse, l'année dernière, ne peut pas compenser ses pertes. Ses récoltes ont été perdues. Un chômeur est dans le même cas; il a perdu son emploi. Je ne vois pas pourquoi on ferait un cadeau pur et simple dans un cas, et un prêt dans l'autre.

Il n'y a pas de doute qu'il faut regarnir la caisse afin que, lorsque le besoin se fera sentir, on ait l'argent voulu pour verser des prestations aux chômeurs en conformité des règlements édictés sous l'empire de la loi. Cependant je souhaiterais qu'on le fasse tout simplement sous forme de subvention à la caisse et, partant, aux chômeurs, tout comme nous accordons des subventions en vue d'assister les agriculteurs, en leur attribuant non pas seulement 42 millions, comme nous l'avons fait récemment, mais des centaines de millions de dollars. Il s'agit dans les deux cas de gens qui travaillent dans divers secteurs de notre économie.

Ce qu'il faut tout d'abord, évidemment, c'est s'attaquer au problème du chômage sous

tous ses aspects. Mais il y a une autre question qui se pose à cet égard. Il y a des années qu'on nous dit qu'on va modifier complètement la loi sur l'assurance-chômage. Or, ce montant supplémentaire qu'on nous demande aujourd'hui démontre bien qu'il y a longtemps qu'on aurait dû entreprendre une étude approfondie de la loi en vue d'en modifier les dispositions et de lui donner des assises solides.

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur le président, la raison que nous avons de prêter 25 millions de dollars, puisés dans le Trésor, à la caisse d'assurance-chômage c'est comme le ministre l'a d'ailleurs indiqué lui-même, que celle-ci doit disposer d'assez d'argent pour répondre à ses obligations, jusqu'à la saison de l'année où le ministère espère—comme nous tous d'ailleurs—que les rentrées dépasseront les dépenses, c'est-à-dire un certain moment du printemps. Il me semble, comme l'a si bien dit tout à l'heure le député de Welland, qu'entendre le gouvernement admettre, ce 16 mars 1962, date à laquelle, si l'on en croit les rumeurs, il envisage d'en appeler au peuple, qu'il a laissé cette caisse tomber dans ce désordre effrayant, sans rien faire pour y remédier, prouve la façon irresponsable dont le gouvernement fait l'autruche à l'égard de tout ce problème d'assurance-chômage.

Tout le monde, dans notre pays, sauf le gouvernement, a parfaitement reconnu que cet état de choses allait se produire. Il y a trois ans déjà, le gouvernement a lui-même mentionné, dans le discours du trône—il l'a même promis avant les élections de 1958—qu'il modifierait la loi sur l'assurance-chômage. Or, le seul amendement auquel il a procédé, tendait à augmenter la cotisation, dans un effort désespéré d'enrayer l'assèchement de la caisse.

Le gouvernement a toujours prétendu, depuis qu'il a été porté au pouvoir, que d'autres, et surtout l'opposition, ont grossièrement exagéré l'importance du chômage, et qu'il n'était en réalité pas grave. Le gouvernement a même prétendu qu'il n'était pas plus grave que lorsque le gouvernement précédent était en fonction. Mais, la meilleure preuve de la cécité du gouvernement à cet égard et de son refus absolu de regarder les faits, ou la réalité, en face, c'est l'état de la caisse, cette caisse qui, de 1942 à 1957, s'était accumulée au point de représenter, à son temps le plus prospère—comme l'a signalé mon ami, le député de Welland—près d'un milliard de dollars. Je crois que le chiffre le plus approchant était de 928 millions.

Tout cet argent a été dissipé, sauf 100 millions de dollars, et le gouvernement craint, en fait, que tout disparaîtra et que la caisse